



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Inventaire des populations d'Ecrevisse à pattes blanches sur le site Natura 2000 FR8302038**  
**« Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER

Président

Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**3.1. Contexte :**

Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » couvre une surface de 240,5 hectares pour un linéaire de 120 kilomètres de cours d'eau et concerne le territoire de 9 communes du Puy-de-Dôme et 5 de la Haute-Loire.

Le site est dit linéaire, c'est-à-dire qu'il est constitué d'une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau du site. Ces cours d'eau sont le Cé, l'Auzon et leurs affluents respectifs.



Ce site Natura 2000 n'a jamais été animé avant la désignation du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure porteuse et animatrice. Il ne dispose pas d'un Document d'Objectifs (DOCOB) ayant été validé par son Comité de Pilotage. Le syndicat mixte du Parc est chargé de l'élaboration de ce DOCOB sur une période de 2 ans, en 2025 et 2026.

L'inventaire des Ecrevisses à pattes blanches et des Ecrevisses de Californie est une pierre angulaire du projet d'élaboration du DOCOB notamment pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne définition de l'état des lieux écologique du site. Cela permettra également d'avoir une référence sur laquelle appuyer les avis et évaluations d'incidences, d'adapter la stratégie de gestion dans le but d'opérer une gestion adaptée pour le maintien de l'état de conservation des habitats ou pour la proposition d'actions de restauration. On s'intéresse ici aux deux espèces présentes sur le secteur du fait de l'impact direct et important de l'Ecrevisse de Californie sur l'état des populations d'Ecrevisse à pattes blanches, à travers la transmission de l'Aphanomycose (maladie fongique) notamment. Cet inventaire s'intéresse aux populations d'écrevisses et à leur état de conservation ainsi qu'aux habitats favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous.

### **3.2. Objectifs de la mission :**

La mission consiste à réaliser l'inventaire de l'Ecrevisse de Californie et de l'Ecrevisse à pattes blanches ainsi que des habitats favorables à cette dernière sur le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » sur l'intégralité des cours d'eau. Ce travail est nécessaire afin de faire l'état des lieux écologique des milieux naturels et d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000.

### **3.3. Périmètre de l'étude :**

L'étude permettra de caractériser l'intégralité des cours d'eau compris dans le périmètre du site Natura 2000. Un fichier cartographique de ce périmètre sera fourni au prestataire par le Parc. Le site Natura 2000 englobe le lit des cours d'eau et une bande de 10 mètres de large de part et d'autre du lit des cours d'eau. L'ensemble des tronçons du site sera étudié, aucun affluent ne sera délaissé, mais les prospections tiendront compte des résultats de l'inventaire précédent réalisé en 2015.

Un inventaire Ecrevisse à pattes blanches a été réalisé en 2015 à l'échelle du site Natura 2000. Il pourra constituer une base sur laquelle la présente étude pourra s'appuyer.

En particulier, il ne sera pas demandé le même niveau d'attention sur les secteurs où l'Ecrevisse de Californie est présente. Le travail sera essentiellement concentré sur les zones de présence de l'Ecrevisse à pattes blanches et les zones d'habitats favorables à cette espèce.

Liste des communes concernées (code INSEE + nom de la commune) :

- 43016 Auzon
- 43052 Champagnac-le-Vieux
- 43064 Chassignoles
- 43193 Saint-Hilaire
- 43261 Vézézoux
- 63079 Champagnat-le-Jeune



- 63088 La Chapelle-sur-Usson
- 63448 Le Vernet-Chaméane
- 63277 Peslières
- 63328 Sainte-Catherine
- 63353 Saint-Germain-l'Herm
- 63367 Saint-Jean-Saint-Gervais
- 63376 Saint-Martin-d'Ollières
- 63442 Valz-sous-Châteauneuf

### **3.4. Contenu de la mission :**

#### **3.4.1. Inventaire Ecrevisse à pattes blanches**

Les secteurs inventoriés seront choisis en s'appuyant sur les données issues de l'inventaire réalisé en 2015 et en concertation avec le Parc. Les secteurs où l'Ecrevisse à pattes blanches était présente en 2015 seront entièrement prospectés, ainsi que les secteurs où aucune donnée n'est disponible. Les secteurs où l'Ecrevisse de Californie était présente seront prospectés rapidement dans le but de vérifier la présence de cette espèce et de faire le bornage amont/aval de ces populations.

Les inventaires se feront sur des tronçons présentant des caractéristiques physiques homogènes. Ils devront permettre de récolter les informations suivantes sur chaque tronçon :

- Contexte : date, observateur, conditions météorologiques, etc. ;
- Localisation du tronçon ;
- Longueur du tronçon ;
- Largeur moyenne du cours d'eau ;
- Description de l'habitat (ripisylve, substrat, etc.) ;
- Appréciation du caractère favorable de l'habitat pour l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- Points noirs identifiés (seuil, rejet, piétinement, passage à gué, colmatage, plantation de résineux, absence de ripisylve, etc.) ;
- Présence / absence de l'espèce ;
- Nombre d'individus ;
- Classes de taille ;
- Sexe ratio ;
- Présence / absence de l'Ecrevisse de Californie ;
- Observations (mortalité, maladie, exuvies, assec du cours d'eau, cavité en bordure de cours d'eau, autres remarques, etc.)
- Observations d'autres espèces (épreintes ou traces de Loutre, Chabot, autres)

Les inventaires devront être réalisés la nuit, dans la période d'activité de l'espèce favorable à ce genre d'inventaire, à savoir la saison estivale de juillet à septembre. Les prospections seront faites uniquement si la turbidité de l'eau permet des conditions de visibilité suffisantes.

Un protocole de désinfection pour éviter la propagation d'agents pathogènes comme l'Aphanomycose sera mis en place.

Un bornage amont-aval de chaque population sera réalisé le plus précisément possible (pour les deux espèces).

### 3.4.2. Caractérisation de l'état de conservation des populations d'Ecrevisse à pattes blanches

D'après la méthode de la DHFF (Directive Habitats Faune Flore) l'évaluation de l'état de conservation d'une espèce s'appuie sur 4 paramètres comprenant chacun plusieurs points à évaluer (voir figure 1).

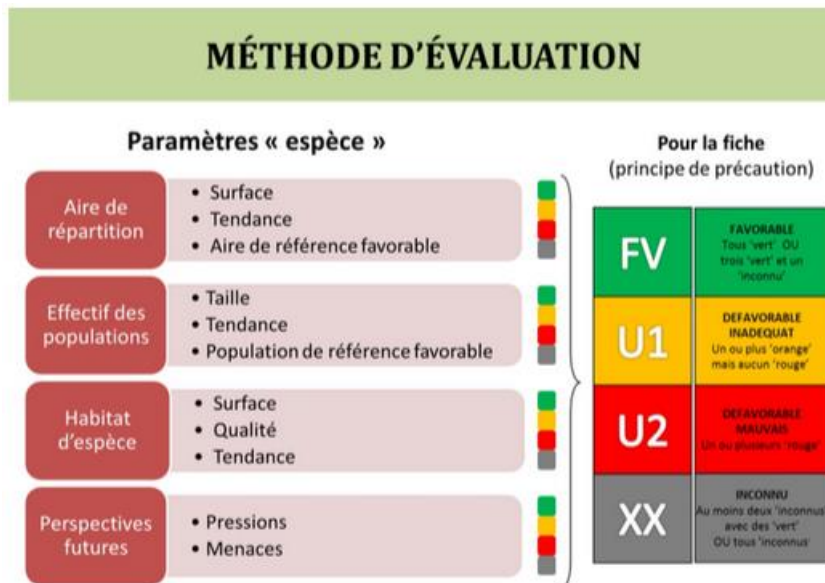


Figure 1 : extrait de la méthode d'évaluation de l'état de conservation d'une espèce de la Directive Habitats Faune Flore (source : <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>)

Après avoir évalué les paramètres 'aire de répartition', 'effectif des populations', 'habitat d'espèce' et 'perspectives futures', le tableau de droite de la figure 1 (ci-dessus) permet de donner l'état de conservation de l'espèce à l'échelle spatiale qui aura été choisie en appliquant le principe de précaution. Dans un premier temps, l'état de conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches sera évalué à l'échelle des tronçons d'inventaire. L'état de conservation à l'échelle du site sera ensuite évalué et la méthode utilisée pour effectuer ce changement d'échelle devra être discutée.

La pertinence des sous-paramètres (surface, tendance, aire de référence, etc.) devra être questionnée. Ils pourront être affinés, modifiés ou remplacés dans le but d'adapter au maximum la méthode au contexte local et en particulier à l'espèce ciblée.

L'évaluation de l'état de conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches devra être détaillée clairement, en donnant les paramètres chiffrés utilisés (par exemple : mesure ou estimation de la granulométrie du substrat) et en justifiant précisément les hypothèses et analyses qui sont faites « à dire d'expert ». Notamment, le choix de la « référence favorable » devra être justifié.

### 3.4.3. Caractérisation de l'état de conservation des habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches

Une cartographie des habitats favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches et de l'état de conservation de ces habitats sera réalisée à l'échelle du site. Les zones où l'Ecrevisse à pattes blanches est présente



seront, bien sûr, considérées comme étant des habitats favorables à l'espèce et leur état de conservation sera évalué. Les zones où aucune espèce d'écrevisse n'est observée seront considérées comme potentiellement favorables, si les habitats sont considérés comme favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches, leur état de conservation sera évalué. Les zones où l'Ecrevisse de Californie est observée pourront être considérées par le prestataire comme ne pouvant pas présenter d'habitats favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches. Si ce choix est fait, le prestataire devra consacrer un paragraphe dans le rapport d'étude pour justifier le fait que la présence d'Ecrevisse de Californie rend systématiquement l'habitat défavorable pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

Voici une proposition de paramètres qui pourront être étudiés dans le cadre de cette évaluation. La pertinence de ces paramètres devra être discutée. Le prestataire, s'il le pense nécessaire, pourra les modifier, en enlever ou en ajouter.

Liste des paramètres à étudier :

- La ripisylve,
- La présence d'embâcles et/ou de système racinaire,
- Le substrat (hétérogénéité, présence de blocs = caches),
- La disponibilité de nourriture (zone de dépôt, macroinvertébrés),
- L'habitat hydraulique (hauteur, vitesse, zone toujours en eau),
- Présence / absence d'espèces porteuses saines de pathogènes.

L'état de conservation des habitats favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches sera à évaluer selon une méthode à définir, s'inspirant de la méthode de la DHFF (cf. paragraphe précédent) en en reprenant notamment le système de notation (défavorable mauvais à favorable).

#### **3.4.4. Proposition de gestion**

Au regard des états de conservation de l'espèce et des habitats d'espèce, des propositions pour la gestion du site en vue de la préservation ou de l'amélioration de l'état de conservation de cette espèce seront formulées explicitement. Ces propositions prendront la forme de fiches-actions.

#### **3.4.5. Présentation de l'étude au COPIL**

Une présentation du travail sera faite par le prestataire lors d'une réunion du Comité de Pilotage, fin 2025. La méthode, les résultats, les enjeux Ecrevisse à pattes blanches et les pistes de gestion seront les thèmes abordés.

### **3.5. Rendus de la mission**

#### **3.5.1. Livrables attendus**

À l'issue de sa mission, le prestataire rédigera un rapport d'expertise succinct qui compilera l'ensemble des éléments produits ainsi que les annexes suivantes : atlas cartographique des données produites (inventaire espèces et habitats favorables séparés), informations méthodologiques concernant la réalisation de l'inventaire, afin de conserver une trace de la méthode utilisée, compilation des fiches terrain.

Le rapport de l'étude présentera :



- Une introduction,
- La description des méthodes utilisées,
- Les résultats,
- Une discussion de ces résultats,
- Des propositions de gestion, sous forme de fiches actions,
- Une conclusion,
- Un résumé d'une page synthétisant tout ce qui précède,
- Une bibliographie.

La page de garde du rapport devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Le titre du document,
- Le titre de l'étude,
- Le nom et le numéro du site Natura 2000,
- Les références du pouvoir adjudicateur et du prestataire retenu,
- Le ou les auteurs du document,
- L'année de publication du document,
- Les logos des financeurs (fournis par le Parc).

Les références de la mission (titre) et du site Natura 2000 (nom et numéro) ainsi que la pagination seront indiquées sur chaque page du rapport d'expertise.

Le sommaire de chacun des documents comportera un niveau de détail suffisant pour donner une vision globale du contenu des documents et permettre au lecteur de se reporter rapidement aux éléments souhaités.

Les cartes seront réalisées à partir des données produites lors de l'étude. Elles seront présentées à une échelle de restitution de 1/10 000. Le fond utilisé pour la restitution des cartes sera l'orthophotographie. Ces cartes comprendront systématiquement le périmètre du site Natura 2000 ainsi qu'une légende.

La légende comportera des figurés sans ambiguïté et des libellés explicites. Elle sera associée à chaque carte, permettant ainsi une autonomie de la carte, notamment en cas de duplication. La légende ne devra faire apparaître que les items présents sur la carte et non ceux de l'ensemble de la zone d'étude, de façon à ne pas encombrer les cartes avec des éléments inutiles.

Les différentes cartes comprendront :

- le titre de l'étude, qui sera de format homogène pour l'ensemble des cartes ;
- le titre de la carte qui reflétera précisément l'information contenue dans celle-ci, il sera également de format homogène sur l'ensemble des cartes ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des informations utilisées et présentées (à faire figurer lisiblement sur la carte) : mentions légales notamment liées au droit de reproduction de données commerciales comme celles de l'IGN (copyright), date des sources utilisées (fond de référence IGN), date de réalisation, producteurs de la carte (auteurs et/ou structures), mention (dans le cas de limites d'utilisation des informations selon leur degré de fiabilité) ;



- une échelle, insérée sous la forme de texte et un graphique ;
  - la direction du Nord sous forme de flèche pour éviter les problèmes de compatibilité de pilote d'impression. Il faut orienter les cartes avec le Nord en haut de la carte ;
  - le numéro de la carte en indiquant le nombre total de cartes (ex : carte X/Y).
- Il est par ailleurs possible d'ajouter d'autres éléments tels qu'un cartouche comportant une « sous-carte » pouvant localiser la carte par rapport à l'ensemble du site, un sous-titre, une photo, des commentaires... Il faut néanmoins garder en mémoire de ne pas surcharger le document afin que l'information principale reste lisible.

L'ensemble de ces documents restera la propriété du Parc naturel régional Livradois-Forez.  
L'ensemble des données produites dans le cadre de la mise en œuvre de cette étude devra être transmis au Parc naturel régional Livradois-Forez.

### **3.5.2. Formats attendus**

Le prestataire fournira en format numérique l'ensemble des documents relatifs à l'étude avec notamment :

- Les rapports, comptes rendus et textes divers dans un format éditable texte *.doc* **et** au format *.pdf*
- L'atlas cartographique au format *.pdf*
- Les supports de présentation au format *.ppt* **et** *.pdf*
- Les outils de calculs et tableurs dans un format *.xls*
- Les couches cartographiques RASTER aux formats utilisables QGIS
- Les couches cartographiques VECTEUR au format Shape (ESRI) utilisable avec QGIS ; avec les éléments de mise en forme utilisés pour l'atlas cartographique (projet *.qgs* ou fichier *.qml*)
- Les scripts éventuellement élaborés et nécessaires aux traitements cartographiques de l'étude (ces scripts seront livrés sous licence libre)
- Les métadonnées dûment renseignées (avec dictionnaire des attributs)
- Les données d'entrée acquises dans le cadre de l'étude dans le format adapté et permettant une exploitation ultérieure (non fournies au démarrage)
- Les données cartographiques seront repérées, digitalisées ou traitées en coordonnées Lambert 93 dans un Système d'Informations Géographiques.

### **3.6. Délai d'exécution**

Une première version des rendus sera demandée avant le 31/10/2025.

La version finale, après prise en compte des éventuelles remarques faites par le Parc, sera rendue avant le 30/11/2025.

Les prestations pourront commencer dès la notification du marché.

**Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.**

## **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique : 40%



2. Le prix : 40%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant total du marché :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 40% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 60 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le **31 décembre 2025** et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.





## 9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **vendredi 11 avril 2025 – 12 h** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat\\_public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat_public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

### **DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional  
Livradois-Forez